

Aide à la mise en œuvre de la TEOMi

Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte

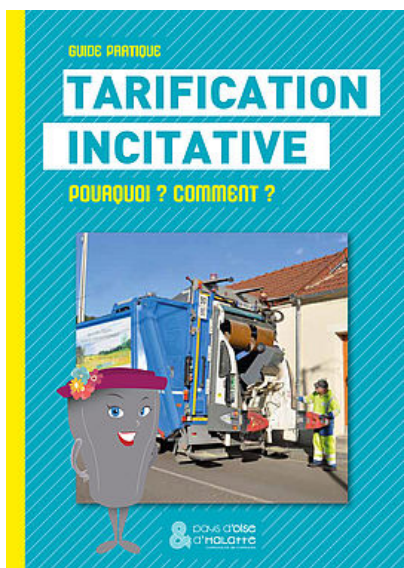


1 Rue Halatte
Bp 20255
60722 Pont-Sainte-Maxence

[Voir le site internet](#)

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

CONTEXTE



Afin de respecter les lois Grenelle 1 et désormais la loi de Transition Énergétique pour La Croissance Verte et de poursuivre sa politique de maîtrise des coûts du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD), la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) a mené une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative pour le financement du SPED en 2015-2016.

Le 13 décembre 2016, les élus de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte ont délibéré pour la mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) comme mode de financement au 1^{er} janvier 2019.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Mettre en place un financement de l'enlèvement des déchets avec une part incitative pour responsabiliser les habitants et ainsi accroître la quantité de tri, promouvoir le compostage afin de réduire davantage les tonnages d'OMR.

Résultats quantitatifs

La quantité d'ordures ménagères a nettement diminué suite à la mise en place de la TEOMI (mise en place en 2019).

Les tonnages du tri et du verre ont augmenté également.

ORDURES MENAGERES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL	6 922,88	6 950,30	6 788,76	6 183,84	5 923	6012

RATIO/Hab (kg)	199	200	195	177	170	176
----------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

TRI SELECTIF

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL	2 801,82	2 898,22	2 861,34	2 928,52	2961	3080
RATIO/Hab (kg)	81	83	82	84	85	90

VERRE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL	923,43	930,48	947,93	1 004,22	1 020,44	1 068,32
RATIO/Hab (kg)	27	27	27	29	29	31

Résultats qualitatifs

Point fort

- Pas de hausse des dépôts sauvages
- Amélioration des gestes de tri

Point faible

- Baisse de la qualité pour les emballages
- Dépôt au pied des conteneurs enterrés pour l'habitat collectif

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

1/Dotation de bacs et badges : Pour l'habitat pavillonnaire : dotation à tous les habitants de bacs à roulettes pucés Pour l'habitat collectif : implantation de conteneur enterrés, dotation de badge pour l'utilisation et la comptabilisation des ouvertures de tambour 2/Création d'une base de données : Identification du producteur de déchets (nom, prénom, coordonnées) Identification de l'entité facturable (nom, prénom, coordonnées, numéro d'invariant correspondant) Équipements sur place : badge ou bacs 3/ Facturation : Rapprochement entre la base de données, la part incitative, et les numéros d'invariants correspondants Contrôle de la base de données Production du fichier d'appel et intégration des parts incitatives sur la taxe foncière

Planning

2015/2016 : création de la base de données, contrôles et échanges avec la trésorerie, mise à jour des numéros d'invariants 2017/2018 : communication (flyer, réseaux sociaux, site internet, réunion publique, bulletin communal et intercommunal) auprès des élus, habitants, bailleurs.. 2018 : comptabilisation des levées pour intégration sur la taxe foncière 2019 2019 : part incitative de 2018 présente sur la taxe foncière 2019

Moyens humains

La mise en place de la TEOMi a nécessité 1,2 ETP en plus sur 2017

Partenaires mobilisés

Les bailleurs présents sur le territoire de la CCPOH : Oise Habitat, OPAC, 1001 Vies Habitat, CDC Habitat, les communes, les maires, les services techniques des mairies et de la CCPOH

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Présente forte sur le terrain pour renseigner les habitants sur la TEOMi Communication très forte sur les réseaux sociaux et bulletin communautaire

Difficultés rencontrées

Présence d'erreurs dans la base de données ce qui engendre de mauvaise facturation sur les taxes foncières

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | POINT D'APPORT VOLONTAIRE | SAC POUBELLE | COLLECTIVITES LOCALES |
TARIFICATION INCITATIVE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Octobre 2021

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Aline BLIN

aline.blin@ademe.fr

Direction régionale Hauts-De-
France